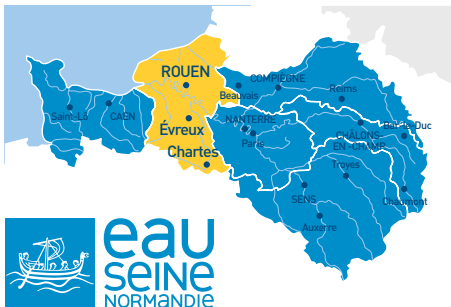




- 02 Le Suivi régulier des rejets : un outil fondamental
- 04 Biodiversité : la nouvelle compétence de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- 06 Des appels à projets innovants



# SEINE aval



En 2 mois

« Vers un nouveau paysage de la gestion du petit et du grand cycle de l'eau »

La gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, jusqu'alors partagée par tous les échelons de collectivités (communes, départements, régions...), est aujourd'hui hétérogène. Avec la GEMAPI et la SOCLE (voir « À la Une » p. 1-2), nous avons l'opportunité d'exercer à l'avenir ces compétences – primordiales pour la protection des ressources mais aussi des biens et des personnes – à une échelle hydrographique cohérente tout en suivant la logique des bassins de vie. La coordination et les solidarités amont-aval, essentielles à la mise en œuvre du SDAGE et des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), devront donc conduire cette réflexion, sans toutefois porter préjudice au principe de libre administration des collectivités. L'exercice est difficile : il faudra veiller à assurer la continuité des services, transférer des équipements et enfin garantir la continuité du portage des actions de protection des ressources en eau, notamment au niveau des aires d'alimentation de captage prioritaires du bassin Seine-Normandie.

*André Berne,*  
DIRECTEUR TERRITORIAL  
ET MARITIME SEINE-AVAL



Château d'eau.

## LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU

**La réforme territoriale impacte la gestion de l'eau. Dès 2018, les collectivités devront se réorganiser et se répartir de nouvelles compétences. Cette nouvelle organisation est aussi l'occasion d'offrir un nouveau souffle à la politique de l'eau grâce à une Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) élaborée par bassin-versant.**

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), loi MAPTAM (sur les métropoles et la modernisation de la vie publique), nouvelle compétence confiée aux communes sur le grand cycle de l'eau et défense contre les inondations (Gemapi)... Autant de bouleversements réglementaires qui confient aux regroupements de communes et aux agglomérations l'entière responsabilité de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques. Dans ce contexte, la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du

bassin Seine-Normandie en cours d'élaboration vise à clarifier les évolutions engendrées par ces réformes et à faciliter leur mise en œuvre. Le tout, en privilégiant la cohérence hydrographique au découpage administratif.

### Un état des lieux pour anticiper les transferts de compétences

Instituée par arrêté du 20 janvier 2016, la SOCLE s'inscrit dans la perspective du transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité





→ propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'attribution aux EPCI de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations doit, quant à elle, intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec un transfert à des syndicats mixtes, des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) ou des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

Pour préparer au mieux ces transferts croisés de compétences, la SOCLE vise à établir une première photographie de la répartition des compétences liées à l'eau entre les collectivités et leurs groupements à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Puis, une évaluation du périmètre d'action le plus pertinent de chaque mission sera ensuite réalisée afin de rationaliser le nombre de syndicats ; ces derniers pourront être dissous si obsolètes, se voir attribuer un périmètre d'action élargi ou être fusionnés pour mieux optimiser la répartition des compétences sur un territoire. Également, la SOCLE doit contenir des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités dans les zones où les compétences se chevauchent. Si l'état des lieux réalisé pour la première SOCLE n'a pas vocation à être exhaustif, il doit néanmoins être suffisant pour permettre d'amorcer les débats. Une fois élaborée, la SOCLE sera annexée au SDAGE lors de sa prochaine mise à jour, en 2021, puis révisée à chaque mise à jour du SDAGE. ●



## Le Suivi régulier des rejets : UN OUTIL FONDAMENTAL

**Lutter contre la pollution, c'est bien, mais éviter de polluer, c'est mieux. Fidèle à ce principe, l'Agence de l'eau met en place le Suivi régulier des rejets (SRR), un dispositif d'autosurveillance qui permet de fixer la redevance de pollution de l'eau d'origine industrielle.**

### LA COMITER SEINE-AVAL S'EMPRE DE LA SOCLE

Il est prévu qu'une première version de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau soit arrêtée à l'échéance du 31 décembre 2017 par le préfet coordonnateur de bassin. Le comité de bassin Seine-Normandie, lui, a déjà arrêté les grands principes de cette SOCLE en décembre 2016.

L'heure est maintenant à la concertation locale. Ce sujet est donc naturellement à l'ordre du jour de la commission territoriale (COMITER) Seine-Aval qui se réunit le 8 juin.

Calculer les redevances pour pollution de l'eau des entreprises industrielles sur des rejets réels et non pas estimés en fonction des secteurs d'activité : tel est l'enjeu du SRR. Institué par l'arrêté du 21 décembre 2007, ce dispositif porte sur l'ensemble des rejets, en milieu naturel comme dans les réseaux d'assainissement collectif. S'il est obligatoire à partir d'un certain seuil de rejets (par exemple pour les entreprises parapétrolières), toutes peuvent le mettre en place. « Pour ce faire, elles doivent obtenir un agrément délivré par l'Agence de l'eau. Il garantit qu'elles mesurent leurs rejets de manière à nous fournir des données fiables et représentatives, grâce à des méthodes et outils de qualité qui respectent les

normes en vigueur », explique Michel Réveilère, du service Performance des ouvrages et redevances de la direction Seine-Aval de l'Agence de l'eau. Quand une entreprise est volontaire, l'Agence la guide et l'accompagne dans la mise en place du SRR : « Cela peut prendre plusieurs mois car le dispositif est proche d'un système de management environnemental ISO 14 001. Ensuite, l'industriel nous soumet son dossier. L'agrément est délivré par l'Agence, après un audit réalisé par son service de contrôle. Il est valable sans limite de durée mais nous réalisons régulièrement des audits de suivi déclenchés de manière aléatoire. »

### Un système gagnant/gagnant

Malgré cette procédure assez lourde, de plus en plus d'entreprises optent pour le SRR sans

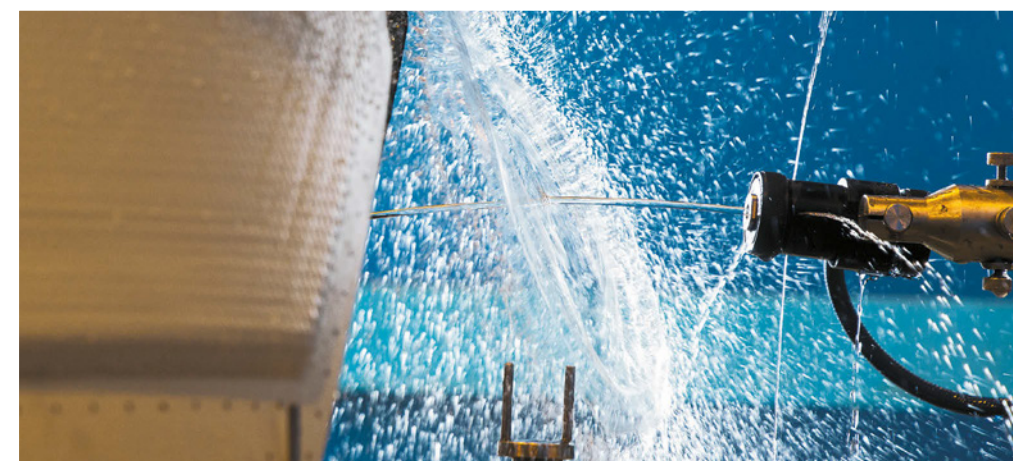


Station d'épuration.

# 74

entreprises ont mis en place un SRR en Seine-Aval, dont 11 volontairement.

© Safran



© Philippe Stroppa / Safran

Phase de traitement de surface.



2 questions à

**MURYELLE  
ANGOT LEBEY**

Déléguée générale de l'Union des industries chimiques (UIC) Normandie

### Les industriels ont milité pour mettre en place le SRR: pourquoi ?

Dans un contexte économique très concurrentiel, il est fondamental de connaître avec précision les flux de polluants rejetés afin de dimensionner au plus juste les redevances industrielles et cibler précisément les parties de process à améliorer. Le SRR va dans ce sens puisqu'il permet de calculer une redevance à partir des flux réels de pollution. Au-delà de son intérêt économique, le dispositif est bien encadré. L'agrément délivré par l'Agence de l'eau et la validation désormais bisannuelle des mesures et analyses par un organisme habilité sont des gages d'efficacité et de fiabilité. Le SRR offre aussi une certaine lisibilité en permettant aux industriels de provisionner à l'avance les montants exacts de redevance.

### L'UIC Normandie accompagne-t-elle sa mise en place ?

L'eau est vitale à notre activité économique et il est dans l'intérêt de tous d'en améliorer sa gestion. Pour cela, nous sensibilisons les entreprises de la chimie et les accompagnons dans toutes les actions qui contribuent à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. À cet égard, le SRR est une opportunité que nous avons relayée auprès des entreprises.

y être contraintes par la réglementation. En Seine-Aval, le fabricant de nacelles pour moteurs d'avions Safran Nacelles a été l'un des premiers à se lancer dès 2008. « Nous avons mis plus d'un an à obtenir l'agrément avec l'aide des experts de l'Agence de l'eau et de Veolia, qui gère notre station d'épuration, raconte Régis Maze. Depuis, nous ne payons plus que 2 500 euros par an de redevance, contre 40 000 auparavant. En plus de ces économies, notre gestion budgétaire est facilitée car nous pouvons prévoir et provisionner la dépense. Par ailleurs, nous avons une vision à la semaine de nos rejets, ce qui nous permet de réagir très vite lors de l'apparition d'une éventuelle dérive. Ce dispositif d'autosurveillance est bon aussi pour notre image d'entreprise responsable. D'ailleurs, le groupe Safran commence à s'y intéresser. » « Le SRR est un dispositif gagnant/gagnant, renchérit Michel Réveillère. Les industriels ont l'entière maîtrise de leur redevance et savent que chaque effort qu'ils feront pour polluer moins aura un impact sur son montant. Ils ont donc intérêt à

améliorer leur profil environnemental et peuvent prouver que leurs efforts portent leurs fruits. »

### De nouvelles substances à surveiller

En 2015, un arrêté a élargi le SRR à 16 micropolluants dangereux pour la santé, comme le benzène et le nonylphénol. « Compte tenu de la fréquence annuelle des mesures à effectuer et de la méthodologie complexe de prélèvement et d'analyse de ces nouvelles substances, les industriels ont choisi de faire appel à des laboratoires privés. Ils ont ainsi créé un cercle vertueux, poussant les laboratoires et les bureaux d'études à progresser dans l'analyse de ces paramètres », souligne Michel Réveillère. L'Agence de l'eau espère maintenant convaincre d'autres entreprises des avantages du SRR. En plus de son soutien technique, elle peut d'ailleurs proposer une aide financière (50 % de subvention) sur certaines études nécessaires à la mise en place du SRR comme le diagnostic de l'autosurveillance ou la connaissance des réseaux. ●



# Biodiversité

## LA NOUVELLE COMPÉTENCE DE L'AGENCE DE L'EAU

**La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit les compétences des agences de l'eau à la biodiversité terrestre et marine. L'Agence de l'eau Seine-Normandie relève le défi et lance un appel à projets spécifique doté de 10 millions d'euros.**

**D**e longue date, l'Agence de l'eau Seine-Normandie soutient les maîtres d'ouvrage qui agissent, directement ou indirectement, en faveur de la biodiversité. En effet, de nombreux champs de compétences de l'Agence de l'eau impactent de fait la biodiversité : c'est le cas du rétablissement des continuités écologiques, de l'entretien et de la restauration des zones humides ou des partenariats établis avec les fédérations de pêcheurs, les conservatoires d'espaces naturels ou encore les associations environnementales. Exemple emblématique de cette collaboration en Seine-Aval : la labellisation Ramsar des 4 500 hectares de zones humides du marais Vernier-Risle maritime en décembre 2015, une première en Haute-Normandie (cf. *Lettre territoriale Seine-Aval* n° 6, décembre 2015, p. 4-5).

### Un appel à projets original

Pour faire émerger de nouveaux maîtres d'ouvrage et susciter des actions innovantes en complément des interventions encadrées par le 10<sup>e</sup> programme, l'Agence de l'eau a souhaité lancer un appel à projets spécifique baptisé « Initiatives Biodiversité ». Doté d'un budget de 10 millions d'euros, il permettra de subventionner les projets lauréats jusqu'à 80 % du montant des travaux. « *Cet appel à projets promeut trois grands types d'actions : la restauration de la continuité des trames écologiques, des espaces de transition et des couloirs migratoires, la réhabilitation des réservoirs de biodiversité et la mise en œuvre effective des trames écologiques*, détaille Gwendal Bodilis, chargé d'interventions Milieux aquatiques biodiversité à l'Agence de l'eau. *Le tout, en valorisant les projets à finalité opérationnelle car tout ce qui touche à l'acquisition de connaissance ou à la sensibilisation des publics peut déjà être subventionné dans le cadre d'un dossier classique de demande de financement.* » L'occasion aussi de favoriser les projets innovants – dont la méthodologie est innovante – émanant de porteurs de projets qui n'ont jamais sollici-

### Zoom sur...

## Les mares normandes, refuge des odonates

**P**orté depuis 2015 par le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie (CenHN) et soutenu par l'Agence de l'eau, le programme régional d'actions en faveur des mares de Normandie (Pram) favorise la reconquête de ces milieux particuliers. Objectif : recenser et cartographier toutes les mares normandes. En effet, la densité des mares sur un territoire a un rôle majeur en matière de biodiversité. En témoigne la thèse sur les flux d'odonates le long de l'axe Seine, financée par l'Agence de l'eau à la demande de l'université de Rouen. Soutenue en 2016 par Mickaël Le Gall, cette thèse apporte un éclairage encore inédit en Europe : la bonne dissémination des odonates serait conditionnée à une densité suffisante de petites mares constituant des zones de refuge, même si elles ne sont pas toutes d'une grande qualité écologique. Des résultats qui confortent la mission de cartographie du Pram. ●

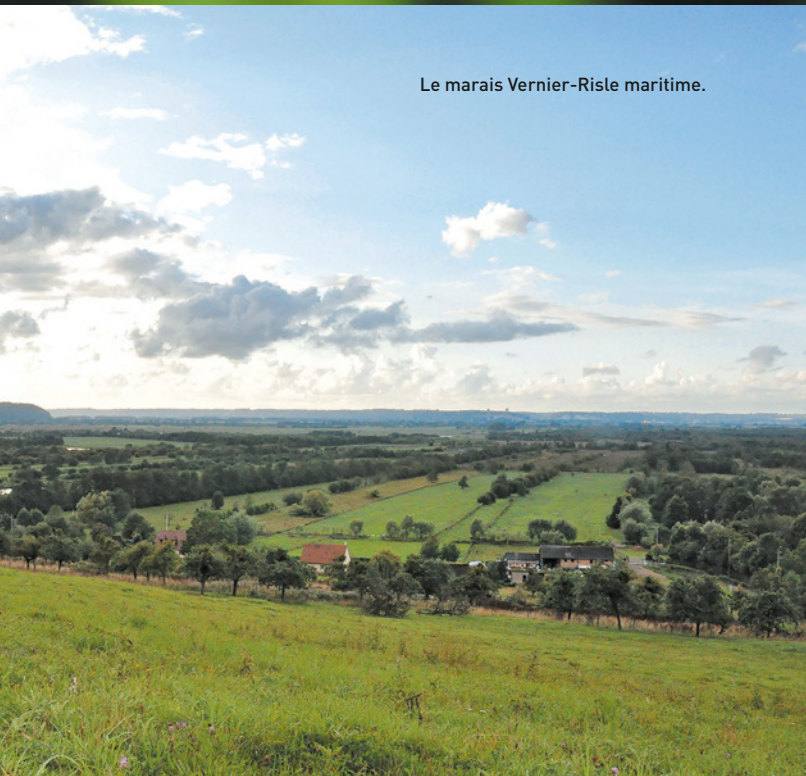
té d'aides de l'Agence. « *C'est une manière pour l'Agence de l'eau de valoriser les maîtres d'ouvrage qui agissent déjà en faveur de la biodiversité tout en sensibilisant les autres* », explique Gwendal Bodilis. Les candidatures aux deux sessions de l'Initiative (janvier et mai 2017) sont en cours d'examen, mais le pari est d'ores et déjà gagné. « *Nous avons reçu des dossiers très intéressants dont certains émanent de maîtres d'ouvrage jusqu'alors inconnus de nos services.* » De quoi asseoir un peu plus la place de l'Agence de l'eau en tant que partenaire naturel de la biodiversité. ●

Agrion élégant.



© Mickaël Le Gall

Le marais Vernier-Risle maritime.



© S. Defonté

Rainette verte.



© iStock



3 questions à

## DIDIER PÉRALTA

Maire de Gruchet-le-Valasse, vice-président de la communauté d'agglomération Caux-Vallée de Seine et Président de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (Arehn)

### L'agence régionale de la biodiversité en Normandie (ARB) verra le jour en 2018. Pourquoi une nouvelle agence ?

C'est une initiative volontariste de la Région suite à la possibilité offerte par la loi pour la biodiversité. L'ARB doit apporter une réelle plus-value, répondre aux enjeux du territoire (pour l'ensemble de ses espèces et milieux naturels) tout en prenant en compte l'existant et non en se substituant aux acteurs en place. Elle doit ainsi assurer une complémentarité et une meilleure lisibilité des actions en faveur de la biodiversité.

### Quelles priorités se dessinent quant aux missions de cette agence ?

L'ARB devrait assurer quatre grandes missions : l'acquisition de connaissances sur la biodiversité, l'appui technique aux politiques publiques et privées en faveur de la biodiversité, l'animation de réseaux et enfin la communication pour une meilleure sensibilisation des publics.

### Comment voyez-vous le rôle de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en matière de biodiversité ?

La Normandie est un territoire à très forts enjeux en termes d'eau et de biodiversité. Elle compte en effet de nombreux cours d'eau (dont plusieurs qui coulent en Normandie depuis leur source jusqu'à leur embouchure, ce qui induit une forte responsabilité en matière de continuité écologique), des zones humides d'importance internationale (dans les boucles de la Seine ou encore les marais du Cotentin) et des milieux littoraux à grande valeur écologique et économique (l'estuaire de la Seine et la baie du Mont-Saint-Michel, notamment). Depuis de nombreuses années, l'Agence de l'eau agit en faveur de la biodiversité aquatique mais sert aussi des enjeux plus larges aux côtés de la Région et de l'État. À titre d'exemple, on peut citer le Programme régional de lutte contre les espèces invasives ou encore la mise en place de l'Observatoire régional de la biodiversité. La Région accueille d'ailleurs très favorablement l'implication de l'Agence de l'eau élargie par la loi à l'ensemble de la biodiversité. ●



ACTEURS

# DES APPELS À PROJETS INNOVANTS

**Les derniers appels projets lancés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sont ambitieux : 17 millions d'euros de travaux retenus pour 18 collectivités du bassin. Mais ils sont aussi innovants. Qu'il s'agisse de la gestion des eaux pluviales urbaines, de la réfection des réseaux d'eau potable, de la réduction des produits phytosanitaires ou encore de la protection des aires d'alimentation de captages, l'Agence de l'eau élargit ses champs d'intervention et son périmètre d'aide.**

Les modalités de soutien et de financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sont fixées par son programme d'aide. Ainsi, le 10<sup>e</sup> programme (2013-2018) répond aux défis identifiés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Mais l'Agence de l'eau peut aussi, pour financer des sujets nouveaux ou répondre à des engagements nationaux, lancer des appels à projets spécifiques. Ceux-ci permettent notamment de faire émerger à la fois de nouveaux acteurs et de nouveaux moyens d'action. Ils sont également le moyen de tester d'autres modalités de soutien qui pourraient, par la suite, alimenter le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence.

## Eaux pluviales urbaines

« L'appel à projets sur la gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements lancé en 2017 par l'Agence de l'eau Seine-

Normandie fait suite à un appel à projets de 2015, pour lequel, sur une quinzaine de dossiers, cinq projets avaient été retenus, dont celui de La Neuville-Chant d'Oisel, à proximité de Rouen », détaille Serge Bernard, chargé d'opérations Assainissement à la direction territoriale Seine-Aval. Pour ce lotissement de 7 hectares, l'aménageur a privilégié les techniques alternatives permettant l'infiltration sur place de la totalité des pluies courantes à fortes. La démarche a bénéficié d'une subvention de l'Agence de 90 000 euros. « Le nouvel appel à projets, doté de 2 millions d'euros, porte sur le même type d'actions et est ouvert à tous : collectivités, industriels, acteurs économiques... Il permet aussi de financer des opérations de communication sur des aménagements déjà réalisés. Enfin, en dehors du cadre de l'appel à projets, rappelons que les collectivités qui, lors de travaux de rénovation de la voirie, infiltrent les pluviales au lieu de les canaliser et désimperméabilisent les sols d'au moins 10 % peuvent bénéficier d'une majoration des aides classiques », précise le chargé d'opérations.

## Renouvellement des réseaux

« C'est la première fois que l'Agence de l'eau finance des réseaux de distribution hors zones de tension quantitative », remarque Sylvain Lemarié, qui, en qualité de chargé d'opérations Eau potable, a plus l'habitude de financer des actions de protection de la ressource que des canalisations. Initié en 2016, l'appel à projets Plan d'action réseau d'eau potable vise à lutter contre les fuites. Après une phase de test dotée d'un budget de 7 millions, l'appel à projets change d'échelle, avec une enveloppe

« À l'échelle d'un territoire, plus on a de surfaces en herbe ou en bio, plus on réduit l'utilisation de produits phytosanitaires »

Gaëtane d'Heilly

CHARGÉE D'OPÉRATIONS AGRICULTURE  
À LA DIRECTION TERRITORIALE SEINE-AVAL

Noûe dans le parking végétalisé de la gare d'Auffray (76).



© Quatrevingtdouze

« Nous devons revenir au cycle naturel, nous passer de tuyaux et infiltrer l'eau de pluie là où elle tombe »

Serge Bernard

CHARGÉ D'OPÉRATIONS ASSAINISSEMENT  
À LA DIRECTION TERRITORIALE SEINE-AVAL

de 40 millions d'euros et des projets financés jusqu'à 50 %. « Si l'appel était très ouvert, les dossiers retenus sont essentiellement ceux qui sont situés dans les zones où il est plus impératif de mieux gérer la ressource et où des diagnostics ou des travaux de recherche de fuite ont été engagés », relève Sylvain Lemarié, qui souligne que les travaux doivent être réalisés sous charte Qualité. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et les pressions quantitatives induites sur la ressource en eau, le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence pourrait s'inscrire durablement dans cette dynamique.

## Écophyto II

Et si l'argent des pesticides servait à limiter leur usage ? C'est un peu l'objet de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau dans le cadre du plan national Ecophyto II. « L'Agence a



*recupéré les fonds issus de la redevance phytosanitaire prélevée par l'État lors de la vente de ces produits, explique Gaëtane d'Heilly, chargée d'opérations Agriculture, et les utilise pour financer, jusqu'à 70 %, des projets visant à réduire l'utilisation de ces produits sur le bassin. »* Devant le nombre de projets, l'Agence a décidé d'augmenter l'enveloppe sur ses fonds propres, passant de 3 millions à 9 millions d'euros. Pour la seule région Normandie, 19 projets ont été retenus, dont la moitié portée par les chambres d'agriculture départementales ou régionales. Parmi ces projets, des filières biologiques (légumes, chanvre, lin) et même un dossier de valorisation de lait issu de vaches pâturantes. « À l'échelle d'un territoire, plus on a de surfaces en herbe ou en bio, plus on réduit l'utilisation de produits phytosanitaires », explique Gaëtane d'Heilly. Une réduction qui devrait bénéficier à l'ensemble des masses d'eau du bassin.

### Protection des captages

Protéger l'eau, c'est tout l'enjeu de l'appel à projets « Protection de la ressource en eau potable », dont la troisième édition a démarré en juillet 2016. « Ce qui est innovant, c'est de pouvoir financer des projets qui ne rentrent pas forcément dans les modalités d'aide prévues, et de faire émerger de nouveaux porteurs », indique Jérôme Ratiarson, chargé d'études Eaux souterraines. De fait, certains des projets

retenus excèdent largement les périmètres des captages : 30 000 euros pour aider la SNCF à végétaliser au lieu de désherber, 4 300 000 euros pour soutenir l'émergence d'une filière chanvre dans le Gâtinais... En tout, 8 143 000 euros ont été répartis entre les 14 projets lauréats, dont 7 sur la direction Seine-Aval. « Notons en particulier 2 projets concernant 2 bassins d'alimentation de captage [Tremblay Omonville et Rueil-la-Gadelière] dans lesquels il est proposé de tester une forme de paiement pour services environnementaux, en rémunérant des exploitants qui mettent en place des pratiques agricoles compatibles avec la ressource », souligne Jérôme Ratiarson. ●



« Connaître l'état de son patrimoine enterré est essentiel. Il faut faire des diagnostics réseaux tous les dix ans »

**Sylvain Lemarié,**  
CHARGÉ D'OPÉRATIONS EAU POTABLE  
À LA DIRECTION TERRITORIALE SEINE-AVAL

## DES RÉSEAUX VIEILLISSANTS

En France, plus de 900 000 kilomètres de canalisations acheminent l'eau potable. Le coût de ce patrimoine est évalué à 200 milliards d'euros ! Ces chiffres cachent cependant des situations très différentes : des réseaux de fonte ou de PVC, datant de la Première Guerre mondiale ou des années 1980... « En Normandie, comme à l'échelle nationale, nous sommes confrontés au vieillissement des réseaux. Les collectivités, à quelques rares exceptions près, n'ont pas porté assez attention à leur patrimoine enterré », relève Sylvain Lemarié. Une seule solution : renouveler chaque année au moins 1 % des réseaux, si possible 2 % afin de rattraper le retard. « L'âge des canalisations n'est pas le seul critère à prendre en compte, indique le chargé d'opérations Eau potable. Il faut aussi examiner leur indice linéaire de perte en fonction de leur emplacement, rural ou urbain, et donner la priorité aux réseaux fuyards situés sur des zones de tension quantitative. »



Signature du contrat

© DR

**Partenariat****LE CONTRAT  
« MÉTROPOLE  
ROUEN  
NORMANDIE  
2030 » EST SIGNÉ!**

Le jeudi 2 février 2017, Nicole Klein, préfète de Seine-Maritime, Frédéric Sanchez, président de la Métropole Rouen Normandie, et Patricia Blanc, directrice générale de l'AESN, ont signé ensemble le contrat global d'actions pour l'eau « Métropole Rouen Normandie 2030 ». Il engage ces trois partenaires dans un ambitieux programme de mise aux normes des installations d'assainissement pour le temps de pluie et de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération rouennaise. Une démarche soutenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80 millions d'euros. ●

**Anniversaire****L'Areas  
fête ses 30 ans**

À cette occasion s'est déroulé le colloque « Ruissellement et risque inondation : connaître les enjeux et choisir les bons outils » le 7 mars 2017 dans les locaux de l'Union portuaire rouennaise. L'Association de recherche sur le ruissellement, l'érosion et l'aménagement du sol (Areas) nous a offert une journée riche d'échanges autour des enjeux en matière d'hydraulique douce et de culture du risque. ●

**4,23 €/m<sup>3</sup>**

C'est le prix moyen de l'eau sur la direction territoriale Seine-Aval\*. Il se décompose de la façon suivante : 1,65 € pour la production et la distribution d'eau potable, 1,61 € pour la collecte et le traitement des eaux usées, 0,97 € de redevances AESN et taxe VNF. Il est de 4,18€/m<sup>3</sup> sur tout le bassin Seine-Normandie. ●

\* Enquête menée en 2015 auprès de plus de 1800 communes du bassin

**Insolite****Du foin bio eurélien  
pour le Parc zoologique  
de Paris !**

En 2016, Eau de Paris a fourni 9 tonnes de foin 100 % bio et 45 m<sup>3</sup> de branchages d'arbres au Parc zoologique de Paris. Ils ont été fournis par l'agence de Dreux (Eure et Loir), qui les a fauchés sur le réservoir de Saint-Cloud et les coteaux calcaires Natura 2000 de Montreuil, dans la vallée de l'Eure. ●

**Coopération****Solidarité  
internationale  
avec « L'eau  
dans l'école »**

La Métropole Rouen Normandie, en partenariat avec l'Agence de l'eau, a développé un programme gratuit de coopération pédagogique afin de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de la ressource en eau et à la solidarité internationale. Plusieurs classes métropolitaines et africaines ont ainsi bénéficié de mallettes pédagogiques adaptées à leur programme scolaire. Ils correspondront ensuite régulièrement par le biais d'une gazette trimestrielle. ●

**Agenda**

— 14-15-16 septembre —

**COLLOQUE DE CLÔTURE  
DE L'EXPÉRIMENTATION DES HAUTS PRÉS**

Projections, débats, tables rondes, animations et portes ouvertes au grand public autour du champ captant des Hauts-Prés, à Val-de-Reuil. Pour protéger cette ressource qui alimente en eau potable plus de 40 000 personnes, l'Agglomération Seine-Eure a acheté les 110 hectares de terre du périmètre de protection rapprochée des captages pour y pratiquer une agriculture biologique.